

Un mouchard dans votre voiture

C'est l'une des mesures phares préconisées aujourd'hui par le Conseil national de la sécurité routière : généraliser l'installation de boîtes noires dans les véhicules neufs.

En matière de sécurité routière, il y a les annonces qui font plutôt consensus, comme la création d'une journée des victimes de la route, ou le recours aux éthylotests antidémarrage. Il y a les mesures qui fâchent, et ont peu de chances d'être adoptées par le gouvernement à la veille des élections municipales, comme la réduction des vitesses sur les routes secondaires. Et puis il y a les idées qui font débat, comme la généralisation dans les véhicules neufs de boîtes noires.

Parmi les mesures proposées aujourd'hui par le Conseil national de la sécurité routière (CNSR) figure justement l'installation en série d'enregistreurs de données routières sur tous les véhicules européens. Les experts du CNSR souhaitent que la France porte ce dossier à Bruxelles.

Calcul instantané de la vitesse, du temps de freinage... le CNSR estime que le recueil et l'analyse de ces données « contribueraient à une meilleure connaissance des mécanismes des accidents ». La boîte noire n'enregistrerait ni son ni image. Elle écraserait les données au fur et à mesure du trajet et ne les conserverait qu'en cas de choc. A raison de 30 secondes avant l'accident et de 15 secondes après.

■ On conduit différemment

« Aux Etats-Unis, la quasi-totalité des véhicules en sont équipés », souligne Christophe Ramond, de l'association Prévention routière. « En donnant accès à l'ADN de l'accident, la boîte noire permet de mieux connaître le contexte de la collision et d'analyser les responsabilités, mais c'est aussi un élément préven-

tif, car la présence de l'appareil modifie le comportement du conducteur », estime la présidente de la Ligue contre la violence routière, Chantal Perrichon. Fin 2012, la société Cofiroute avait testé le dispositif sur 20 de ses véhicules de fonction. Au bout d'un an, 56 % des conducteurs déclaraient avoir changé leur façon de conduire, roulant moins vite et de manière plus apaisée.

Mais la mesure ne fait pas l'unanimité. D'aucuns craignent que les compagnies d'assurances n'étudient les données de la boîte noire avant de décider si elles doivent rembourser un assuré à la suite d'un accident. Quant à l'avocat Eric de Caumont, spécialiste du droit routier, il ne supporte pas l'idée qu'on « introduise un mouchard au cœur de nos voitures ».

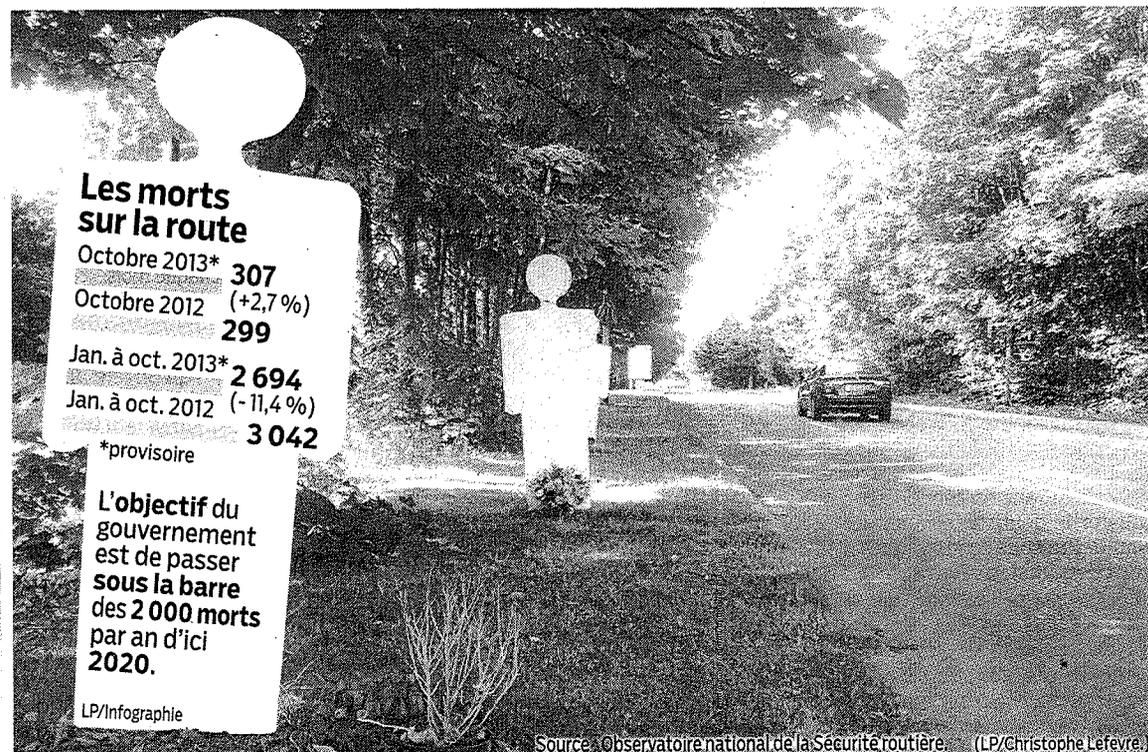
FRÉDÉRIC MOUCHON

Ethylotest et remontée de file

Deux mesures présentées par le Conseil national de la sécurité routière (CNSR), font consensus.

■ **Développer l'éthylotest antidémarrage.** Obligatoire depuis 2010 dans les cars neufs de transport d'enfants, l'éthylotest antidémarrage (EAD) pourrait être systématiquement proposé aux automobilistes condamnés par la justice pour conduite en état d'ivresse. « Alors que l'alcoolémie est la première cause de mortalité sur la route, l'EAD est la mesure-sanction la plus intelligente pour réduire des conducteurs qui ont un problème avec l'alcool », juge le délégué général de l'association 40 Millions d'automobilistes, Pierre Chassera. Le CNSR demandera à l'Etat d'encourager l'installation des centres de montage d'EAD.

■ **Expérimenter la circulation interfiles des deux-roues.** Remonter à deux-roues une file de voitures coincées dans un bouchon est toléré mais pas autorisé. Le CNSR propose d'expérimenter, pendant deux ans minimum, la circulation interfiles sur des voies autoroutières, entre les files les plus à gauche et en « circulation congestionnée ». Selon les résultats, elle sera légalisée ou interdite partout. Le CNSR souhaite que cette pratique soit enseignée dans le cadre du permis de conduire. **F.M.**



DANS

le Parisien
MAGAZINE
Retrouvez notre
dossier spécial